

APPEL À TEXTES

Penser les « origines » dans les familles contemporaines : perspectives internationales

Sous la direction de :

Agnès Martial, Centre national de la recherche scientifique (France)
Isabel Côté, Université du Québec en Outaouais (Canada)
Kévin Lavoie, Université Laval (Canada)

Remise des propositions (résumés)

6 janvier 2020

Remise des manuscrits complets

19 juin 2020

Parution

Fin 2020

Pour consulter l'appel à textes en ligne

www.efg.inrs.ca

APPEL À TEXTES

Remise des propositions (résumés) : 6 janvier 2020
Remise des manuscrits : 19 juin 2020

Penser les « origines » dans les familles contemporaines : perspectives internationales

Sous la direction de :

Agnès Martial, Centre national de la recherche scientifique (France)

Isabel Côté, Université du Québec en Outaouais (Canada)

Kévin Lavoie, Université Laval (Canada)

Dans un contexte caractérisé par de nouvelles aspirations à la parentalité, au sein de sociétés où les formes familiales se diversifient, la question des origines suscite depuis plusieurs décennies d'intenses débats politiques, sociaux et scientifiques.

Les enjeux liés à la connaissance des origines ont ainsi contribué à transformer les lois et les pratiques de l'adoption au plan international (Ouellette, 2008; Yngvesson, 2010; Giroux et Lavallée, 2013; Roux, 2017) et dans les législations nationales. En France, la loi de 2002 a institué le Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) afin de favoriser le recueil d'informations et d'accompagner les recherches pour les personnes nées dans le secret. Depuis juin 2018, au Québec, la loi 113 permet aux personnes adoptées d'avoir accès aux données nominatives de leurs parents de naissance

si ces derniers y consentent. La question des origines traverse également le champ de la procréation assistée (Thompson, 2005; Théry, 2010; Freeman et al., 2014; Nordqvist et Smart, 2014). Le droit permet aujourd'hui, dans une dizaine de pays européens, l'accès à l'identité des donneurs de gamètes. Au Québec, le Comité consultatif sur le droit de la famille recommandait en 2015 la levée de l'anonymat des donneur.se.s. En France, la question est à l'agenda de la révision actuelle de la loi de bioéthique (Brunet, 2016). Au-delà des seuls dons de gamètes, la question des origines permet d'interroger l'encadrement législatif de la gestation pour autrui (GPA) (Côté et al., 2018) ou les usages des savoirs biogénétiques.

La notion d'origines ouvre une perspective inédite pour analyser les reconfigurations contemporaines de la parenté et des liens familiaux. Elle témoigne en effet d'une évolution profonde, liée à la dissociation croissante de la procréation et de la parenté, d'où semblent émerger des relations et

des figures « nouvelles » : le recours aux technologies reproductives crée des situations où, comme dans l'adoption, des personnes procréent, mais ne deviennent pas — au sens légal — des parents. Les relations potentiellement liées à l'origine demeurent ainsi aux marges de la parenté.

Les contributions attendues pour ce numéro pourront explorer ces marges en éclairant différentes dimensions du rapport aux origines. La première relève des représentations et interprétations actuelles de la procréation, dans un contexte de progression constante des savoirs et des technologies de la reproduction (Collard et Delaisi, 2007; Klotz, 2014). Recouvrant des actes et des éléments émanant de personnes et de corps féminins et masculins, la question des origines conduit à distinguer et décomposer les gestes reproductifs ordinairement associés à la maternité et à la paternité, en questionnant les asymétries du processus procréatif.

On pourra également décrire, analyser et comparer les figures de l'origine (« parents » de naissance dans l'adoption, donneurs et donneuses de gamètes, femmes ayant porté un enfant), les récits qui les constituent (Carsten, 2000), la place qu'elles occupent (ou non) dans l'histoire des individus adoptés, nés du recours au don de gamètes (Côté, 2014) ou d'une gestation pour autrui (Côté et al. 2018). L'« origine » n'est toutefois pas réductible à une relation interindividuelle liant un individu à celle ou celui qui a permis sa naissance. Elle peut s'inscrire dans un cercle plus vaste, constitué, en premier lieu, des personnes nées d'une même « mère de naissance » issues d'un même donneur ou d'une même donneuse (Edwards, 2015) ou portées par une même femme. Un donneur peut être défini comme faisant partie d'une « parentèle » sans être pour autant considéré comme un parent (Côté et Lavoie, 2016). Des prohibitions sexuelles

ou matrimoniales en degrés peuvent être spontanément associées aux relations créées par le don (Martin, 2017). Dans les situations de GPA, la femme qui porte intègre parfois avec sa propre famille, l'entourage ou les confins de la parenté élargie de l'enfant (Courduriès, 2016). Les contributions pourront ainsi explorer l'étendue des relations potentielles que recouvre la notion d'« origines », et questionneront la manière dont le rapport aux origines retentit sur la construction du couple parental et de l'univers familial des enfants adoptés ou nés du recours à la procréation assistée.

Les « origines », révélatrices des interprétations contemporaines de la procréation, sont ainsi potentiellement productrices de figures et de liens inédits dont on peut interroger la coexistence avec les relations de parenté adoptives ou d'intention dans les configurations relationnelles issues de l'adoption ou du recours au don. Pour aborder ces questions, ce numéro thématique est ouvert à différents apports disciplinaires en sociologie, en travail social, en anthropologie, en psychologie et en droit. Il pourra faire appel à diverses approches méthodologiques : l'analyse des dispositifs juridiques ; l'étude des pratiques institutionnelles — administratives ou médicales — et les « supports » (dossiers administratifs, tests génétiques) associés à la connaissance des origines ; l'exploration, dans les familles, des représentations, des significations et du vécu de la notion « d'origine ». L'étude de différents contextes culturels, juridiques ou nationaux est aussi la bienvenue, et ce, afin de nourrir une ample approche comparative.

Références

Brunet, L. 2016. « Le principe de l'anonymat du don de gamètes en France : un pilier au socle fragile », dans *Procréation, Médecine et Don*, sous la direction de Pierre Jouanet, Lavoisier, p. 99-117.

- Carsten, J. 2000. « Knowing Where You've Come From: Ruptures and Continuities of Time and Kinship in Narratives of Adoption Reunions », *Journal of the Royal Anthropological Institute* (N.S.), no 6, p. 637-53.
- Collard, C. et G. Delaisi de Parseval, 2007. « La gestation pour autrui. Un bricolage des représentations de la parenté et de la maternité euro-américaines », *L'Homme*, no 183, p. 29-54.
- Côté, I. 2014. « Du père au géniteur en passant par le tiers intéressé : représentations du rôle joué par le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales québécoises », *Enfances Familles Générations*, no21, p. 70-95.
- Côté, I. et K. Lavoie. 2016. « De la procréation "assistée par" autrui à la procréation "négociée avec" autrui : dialogue autour de la place du tiers donneur dans le projet parental de mères lesbiennes au Québec », *Revue Quetelet*, vol. 4 no1, p.101-121.
- Côté, I., J. Courduriès et K. Lavoie (dir.). 2018. *Perspectives internationales sur la gestation pour autrui : expériences des personnes concernées et contextes d'action Ste-Foy*, Presses de l'Université du Québec.
- Courduriès, J. 2016. « Ce que fabrique la gestation pour autrui. Les relations entre la femme porteuse, l'enfant et ses parents », *Journal des Anthropologues*, no144-145, p. 53-76.
- Edwards, J. 2015. « Donor Conception and (Dis) closure in the UK: Siblingship, Friendship and Kinship », *Sociologus*, vol.65, no1, p.101 -122.
- Freeman, T. S. Graham, F. Ebtehaj et R. Martin (dir.). 2014. *Relatedness in Assisted Reproduction. Families, Origins and Identities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Giroux, M. et C. Lavallée,. 2013. « Le droit de l'enfant québécois à la connaissance de ses origines évalué à l'aune de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant », *Revue du Barreau*, no 72, p. 147-175.
- Klotz, M. 2014. (K) information : Gamete Donation and Kinship Knowledge in Germany and Britain, Frankfurt, Campus Verlag.
- Martin, A.. 2017. *Aux confins de la parenté : le don d'engendrement vu par les personnes qui en sont issues*, Dossier d'Etude, no 190, CNAF, France.
- Nordqvist, P. et C. Smart. 2014. *Relative Strangers: Family Life, Genes and Donor Conception*. Palgrave Macmillan, Basingstoke.
- Ouellette, F.-R. 2008. « Le droit aux origines des enfants adoptés à l'étranger », dans T. Collins, R. Grondin, V. Pinero, M. Pratte, MC Roberge (dir.), *Droits de l'enfant (Actes de la Conférence internationale, Ottawa 2007)*, Montréal : Wilson & Lafleur, p. 391-403.
- Roux, S.. 2017. « L'État des origines. Histoires adoptives, conflits biographiques et vérités passées », *Genèses*, vol. 108, no 3, p. 69-88.
- Théry, I. 2010. *Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don*, Éditions de l'EHESS, Paris.
- Thompson, C. 2005. *Making Parents: the Ontological Choreography of Reproductive Technologies*, Cambridge, Massachusetts : MIT.
- Yngvesson, B. 2010. *Belonging in an Adopted World. Race, Identity and Transnational Adoption*, University of Chicago Press.

Les propositions (résumés) doivent être soumises sur notre site (<http://www.efg.inrs.ca/formulaire-soumettre-proposition/>) pour le **6 janvier 2020**. Veuillez sélectionner le titre du numéro thématique dans le formulaire de soumission. La proposition doit comprendre un titre provisoire, un résumé (1 500 à 2 000 caractères, espaces compris) et les coordonnées de tous les auteur.e.s. Les auteur.e.s des propositions retenues devront remettre leur manuscrit au plus tard le **19 juin 2020**. [Veuillez consulter notre site pour connaître les règles d'édition de la revue](#). Les manuscrits sont acceptés ou refusés sur la recommandation de la direction de la revue et des responsables du numéro après avoir été évalués à l'aveugle par deux ou trois lecteurs externes.